

COMMISSION NATIONALE HUMANISME-JEUNESSE-FRANCOPHONIE

PRIX NATIONAL LIONS DE LITTÉRATURE 2023-2024

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 – Principes

Conformément à l'esprit humaniste du Lions International, à son engagement dans l'action culturelle et la promotion de la francophonie, ce prix est destiné à couronner et promouvoir des auteurs débutants, dont c'est le premier ou deuxième roman, écrit en langue française.

Les lecteurs Lions des 15 districts du DM 103 France désigneront leurs « Prix du Roman Régional 2024 » qui seront ensuite soumis à un jury professionnel non-Lions pour décerner le Prix National Lions de Littérature 2024.

Article 2 – Conditions de participation

- Le prix est ouvert à tous les auteurs francophones du District Multiple 103 France, présentés ou non par leur maison d'édition.
- La sélection s'adresse aux écrivains, auteurs d'un premier ou deuxième **roman édité entre le 1er mai 2022 et le 30 juin 2023 (date de dépôt légal)** et n'ayant pas reçu un prix majeur.
- Seuls pourront être retenus pour la sélection de district les romans dont le sujet ou l'auteur (lieu de résidence) ou l'éditeur (siège social) relèvent du territoire du District Lions concerné.
- Ce concours n'est pas ouvert aux auteurs Lions.
- Ce prix concerne la littérature générale ; de ce fait la littérature jeunesse n'est pas prise en compte dans les critères de sélection.
- Un auteur ayant reçu un Prix Lions pour son premier roman ne pourra concourir pour le deuxième.

Article 3 – Liste des publications antérieures

Le lauréat sélectionné dans chaque district devra fournir la liste des ouvrages publiés sous son propre nom ou éventuellement sous un nom d'emprunt pour permettre une validation définitive. Cette liste sera transmise avec les exemplaires du livre primé au responsable du jury national

Article 4 – Prix du Roman Régional Lions du District 2024

Le comité de sélection organisé par le délégué de district, assisté éventuellement d'un chargé de mission, retient **trois ouvrages**. Le délégué communique leurs titres aux Lions du District, de préférence pour le **1^{er} septembre 2023**.

Il s'agit d'un prix des lecteurs. Chaque lecteur donne son classement (1-2-3).

Les fiches de classement devront être adressées avant **le 8 février 2024** au Chargé de mission ou au Délégué de District qui les collationnera et donnera le résultat final au Responsable en charge du Prix national Lions de Littérature avant **le 13 Février 2024**.

Le roman arrivant en tête sur la liste de classement établie selon le critère « **un lecteur égal une voix** » sera proclamé **Prix du Roman Régional Lions du District** et récompensé par une somme d'un montant de **500 €**.

Le résultat pourra être proclamé lors du Congrès de Printemps de District ou lors d'un Salon du Livre régional.

Des séances de dédicaces permettront d'assurer la promotion des livres primés et de leurs auteurs.

L'œuvre littéraire primée dans chaque District sera présentée à la Convention nationale de l'année Lions en cours sur le stand de la Commission nationale Humanisme-Culture-Jeunesse-LEO et lors de manifestations Lions.

L'ouvrage qui obtiendra le Prix du District devra parvenir en **cinq** exemplaires, **avant le 23 février 2024**, au responsable en charge du Prix national Lions de Littérature.

Article 5 – Prix national Lions de Littérature 2023 -2024

Les romans primés dans les Districts concourent pour le prix national.

Ils sont soumis au jugement d'un jury de lecteurs, professionnels non Lions, dont la présidence change chaque année, désignés par le responsable du prix national Lions de Littérature.

Le Gouverneur de la Commission nationale, le Président de ladite Commission et le Responsable chargé du Prix national de Littérature assisteront à la délibération du jury afin de garantir un choix correspondant à l'éthique Lions. Ce jury se réunira en visioconférence au printemps 2024, afin que le prix soit remis à la Convention Nationale d'Orléans.

Les décisions du jury sont souveraines. Il ne peut y avoir d'ex-æquo.

La remise du **Prix national Lions de Littérature 2024**, d'un montant de 1.000 €, aura lieu **à la Convention nationale d'Orléans le samedi 25 mai 2024**. Pour assurer la promotion de l'auteur primé, du Lions Clubs International et des Lions de France, l'œuvre sera présentée et proposée en séances de dédicaces **à la Convention Nationale 2024 puis à l'occasion de Salons du Livre régionaux ou dans tout autre endroit riche en rencontres littéraires et humaines. Une communication sera assurée dans la mesure des possibilités dans les média Lions ou externes.**

Le District Multiple 103 France prendra en charge les frais d'hébergement et de déplacement du lauréat du concours le vendredi 24 mai 2024, ainsi que les repas du vendredi soir et du samedi midi 25 mai ainsi que le déplacement et le déjeuner du Président du Jury pour la remise du Prix.

Article 6 - Participation

Le fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

La décision du Jury sera sans appel.

Paris 1^{er} juillet 2023

<p>GOUVERNEUR Commission nationale Humanisme – Jeunesse - Francophonie 2023-2024 Philippe CUAZ-PEROLIN <i>District Ile-de-France Ouest</i></p>	<p>PRÉSIDENT Commission nationale Humanisme – Jeunesse - Francophonie 2023-20234 Frédéric MANIACCI <i>District Sud-Est</i></p>	<p>RESPONSABLE Prix national Littérature Commission nationale Humanisme – Jeunesse - Francophonie 2023-2024 Martine BEJOT <i>District Île-de-France Ouest</i></p>
--	--	--

